

## Numéro spécial Covid-19



p.3

Education



p.7

Lozère Tourisme



p.10

Com Com



# SOMMAIRE

p.04

COMPRENDRE



Covid-19 : histoire d'un virus

p.03

AGIR



Santé  
Sécurité  
Solidarité  
Education  
Services publics

p.06

DÉCOUVRIR

**RC**  
**RÉSERVE**  
**CIVIQUE**

Solidarité

## Saint Chély Mag

Le magazine municipal de Saint Chély d'Apcher

67 rue Théophile Roussel  
48200 Saint Chély d'Apcher  
Tél. 04.66.31.00.67  
Fax 04.66.31.38.66  
mairie@stchelydapcher.fr  
www.stchelydapcher.fr



   @stchelydapcher

Directeur de publication : Docteur Pierre Lafont

Rédaction et conception : Coralie Forissier

p.07

INNOVER



Lozère Tourisme  
Lozère Développement  
La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

p.08

BOUGER



La Région  
**Occitanie**  
CCI de la Lozère - Méditerranée  
La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

p.10

PARTAGER



Département de la Lozère  
Communauté de Communes

p.12

INFORMER



Déchets  
À savoir  
Permanences  
Numéros utiles  
Carte Pass Jeunes  
Informations générales

Impression : Imprimerie du Gévaudan

Crédits photos : Mairie de Saint Chély d'Apcher  
- Préfecture de la Lozère - Département de la Lozère - Jean-Sébastien Caron - La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Lozère Développement - Bonneterie Chanteclair

Dépôt légal : Mai 2020  
Tirage : 2 400 exemplaires

**Pour répondre à la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, la Commune de Saint Chély d'Apcher a mis en place un certain nombre de mesures. Les voici détaillées ci-après :**

## Services publics

Toujours mobilisés

Avec la crise sanitaire, les services publics gérés par la Commune ou la Communauté de Communes ont dû s'adapter.

Ainsi, très rapidement, les établissements recevant du public ont fermé leurs portes : médiathèque, structure multi-accueil, accueil de loisirs, Espace Jeunes, Cinéma-théâtre, France Services...

Seule la mairie est restée ouverte, sur rendez-vous, pour les actes d'état civil. Toute l'organisation des services a été aménagée, notamment avec la mise en place du télétravail, pour continuer à traiter les dossiers et assurer la continuité du service public.

## Sécurité

La Police Municipale mobilisée 24h/24



Dès le début du confinement, imposé par le Gouvernement le 17 mars dernier, les 2 Policiers Municipaux, renforcés par 1 Assistant Temporaire de Police Municipale, se sont mobilisés 7j/7 et 24h/24.

Ainsi, jour et nuit, en plus de leurs missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, ils ont, chaque jour, effectué des patrouilles motorisées et pédestres pour s'assurer du respect des consignes.

Contrôles des attestations de déplacement dérogatoire, intervention sur les rassemblements de personnes, verbalisations des comportements déviants et/ou dangereux... ont été leur quotidien pendant 2 mois.

Même si, dans l'ensemble, le confinement a été plutôt bien respecté par les Barrabans, il a fallu, régulièrement, rappeler les règles et demander aux irréductibles de faire preuve de civisme et de solidarité.

C'est grâce à ce travail commun et à la volonté de tous que nous avons pu réduire l'impact du virus sur nos vies. En espérant que cela se poursuive...

## Santé

Création d'une cellule de crise

Dès le 16 mars, une cellule de crise, rassemblant des élus, des médecins, des infirmiers, le Capitaine des Pompiers, la Capitaine de Gendarmerie, la Police Municipale et des agents de la Commune, a été créée.

Cette mise en relation quotidienne a permis à chacun de partager les informations dont il disposait, d'exprimer ses besoins, d'adapter au fur et à mesure la conduite à tenir avec la préparation d'un centre de consultations dédiées dont l'ouverture n'a pas été nécessaire pour le moment... En coordonnant les acteurs impliqués dans la gestion de la crise, la Commune a su réagir rapidement et préparer au mieux le combat l'éventuelle propagation de l'épidémie sur le territoire.

## Education

Accueil des enfants

Les enfants des personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire ont été accueillis au groupe scolaire public pendant toute la durée du confinement, week-ends et vacances scolaires compris. En coordination avec l'Education Nationale, la Commune a mobilisé des agents des services des écoles, de l'accueil de loisirs et de la crèche pour répondre aux demandes. Les agents volontaires ont du pu accueillir les enfants tous les jours, de 7h30 à 18h, tout en assurant également l'entretien des locaux. Ces personnels ont été équipés de masques alternatifs et de gel hydroalcoolique, tout comme l'ensemble des agents mobilisés (services techniques, administratifs...) pendant la crise.

## Solidarité

Soutien aux personnes vulnérables

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint Chély d'Apcher tient un registre des personnes vulnérables. Ce registre permet au CCAS de prendre des nouvelles des personnes âgées et/ou handicapées isolées, dans différents cas (canicule, déclenchement du plan d'alerte et d'urgence...).

Toutes les personnes inscrites sur ce registre ont donc été contactées par téléphone, chaque semaine, depuis le début de la crise sanitaire, pour s'assurer de leur état de santé et répondre à leurs éventuels besoins.

La Commune a également sollicité les associations caritatives, La Croix-Rouge et Les Restos du Coeur, pour les demandes particulières de livraison de courses. Même si peu de contacts ont été pris, les bénévoles ont pu aider les personnes en difficulté, après avoir été équipés en masques alternatifs par la Commune.

Enfin, la Commune s'est rapprochée des services d'aide à domicile pour coordonner les actions et éventuellement prendre le relais sur la livraison de courses. Ce dispositif n'a pas eu besoin d'être mis en oeuvre, l'ADMR et Présence Rurale ayant adapté leurs activités à la situation de crise sanitaire.



## Covid-19

# Histoire d'un virus

Tout commence avec l'émergence d'une épidémie de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan en Chine en décembre **2019**.

Puis, le **9 janvier 2020**, la découverte d'un nouveau coronavirus est annoncée officiellement par les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce nouveau virus est l'agent responsable de cette nouvelle maladie infectieuse respiratoire appelée covid-19 (pour CoronaVirus Disease).

Depuis, la pandémie s'est propagée sur l'ensemble des continents, faisant plus de **225 000** morts dans le monde à la fin avril.

### Quelques faits marquants

Après une flambée épidémique en Chine en janvier-février, la situation évolue fortement au niveau mondial à partir du week-end du **22** et **23** février. Les foyers en Corée du Sud, au Japon et à Singapour s'intensifient et de nouveaux apparaissent en Iran et en Italie. Dans ces pays, on assiste alors à une diffusion communautaire, sans lien identifié avec des cas importés de Chine.

En France, les **1°** cas sont détectés le **24 janvier 2020**. Le **1°** décès est enregistré le **14 février**. Le lendemain, une manifestation religieuse rassemble **2 000** personnes à Mulhouse, ce qui constituera sans doute le point de départ de contaminations en série sur l'ensemble du territoire. Les cas d'infections se multiplient dans les jours qui suivent parmi les fidèles ayant participé à ce rassemblement.

Le Ministre de la santé déclenche le plan Orsan REB, consacré aux risques épidémiques et biologiques. Le stade **2** qui a pour objectif de freiner la propagation du virus sur le territoire est déclenché le **28 février**.

Le **10 mars**, tous les pays de l'Union Européenne sont désormais touchés par le covid-19.

Le **11 mars**, l'OMS annonce que le covid-19 peut être qualifié de pandémie, la première déclenchée par un coronavirus.

Le **14 mars**, à la veille des élections municipales, la France entre en stade **3** d'épidémie active sur le territoire.

Pour ralentir la diffusion et réduire les risques de tension sur le système hospitalier pour la prise en charge des formes les plus graves, les mesures de distanciation sociale sont renforcées, avec la fermeture de tous les lieux de regroupements non indispensables (cafés, restaurants, cinémas, discothèques...). Les magasins alimentaires, pharmacies, banques, bureaux de tabac, stations-essence restent ouverts et achalandés.

Le **16 mars**, le Président de la République décide de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi **17 mars** à **12h**, pour **15 jours** minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas.

Le **27 mars**, le confinement est prolongé jusqu'au mercredi **15 avril**. Puis, le **13 avril**, il est à nouveau prolongé jusqu'au lundi **11 mai**.

La sortie du confinement sera ensuite progressive.

# COMPRENDRE

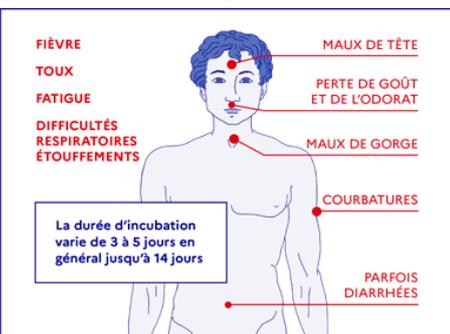
## Le déconfinement

Le **28** avril, le Premier Ministre prend la parole à l'Assemblée Nationale pour présenter le plan de déconfinement.

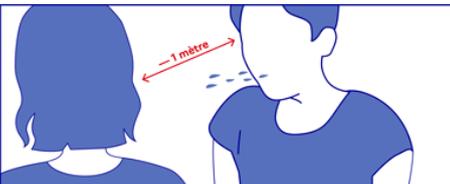
Après avoir rappelé que celui-ci ne pourrait intervenir le **11** mai que si l'épidémie évolue de manière favorable, il a développé, point par point, la stratégie du Gouvernement.

## Les informations essentielles

### Quels sont les signes ?



### Comment le virus se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

### Les réflexes à adopter



<p><b>Crèches</b> 10 enfants maximum / groupe</p> <p><b>Écoles maternelles, primaires, collèges.</b> 15 élèves par classe maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 mai : réouverture des écoles.</li> <li>• 18 mai : 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup></li> <li>• <b>Masques obligatoires dans les collèges</b></li> </ul> <p><b>Lycées</b> Pas de réouverture pour l'instant, une décision sera prise fin mai.</p> <p><b>Enseignement supérieur</b> Pas de réouverture.</p>	<p><b>Déplacements</b> Interdits au-delà de 100 km, sauf motifs professionnels ou familiaux impérieux.</p> <p><b>Transports en commun</b> 1 siège sur 2 condamné, <b>Port du masque obligatoire</b></p> <p><b>Sport</b> Interdits dans les lieux couverts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sports collectifs et sports de contact interdits pour l'instant.</li> <li>• Reprise par étapes.</li> <li>• Dans un 1<sup>er</sup> temps, pratique individuelle en extérieur avec <b>strict respect distanciation entre personnes.</b></li> </ul> <p><b>Médiathèques, bibliothèques et petits musées</b> Réouverture autorisée.</p> <p><b>Cinémas, salles de spectacles et grands musées</b> Réouverture non autorisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tous les rassemblements de personnes sup. à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.</b></li> </ul> <p><b>Cultes</b> Organisation de cérémonie non recommandée jusqu'au 2 juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lieux de culte peuvent continuer à rester ouverts.</li> </ul> <p><b>Mariages, réunions de familles, amis.</b> Tous les rassemblements de + de 10 pers., sur la voie publique ou dans les lieux privés, sont interdits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauf urgence les mariages encouragés à être reportés.</li> </ul> <p><b>SAUVEZ VOS VIES RESTEZ CHEZ VOUS</b></p>
<p><b>Entreprises</b> <b>Réouverture autorisée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible</li> <li>• Horaires décalés encouragés pour réduire les flux</li> <li>• 60 Guides et fiches métiers seront disponibles le 11 mai</li> </ul> <p><b>Commerces, marchés</b> <b>Réouverture autorisée</b> (sauf centres commerciaux sup. à 40 000 m2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de distanciations sociales et gestes barrières respectées</li> <li>• Marchés : sauf avis contraire du maire ou préfet.</li> </ul> <p><b>Bars, cafés, restaurants</b> Réouverture non autorisée. Fin mai, annonce d'une réouverture possible à compter du 2 juin.</p>	

Un numéro vert répond à vos questions sur le covid-19 en permanence, **24h/24** et **7j/7** : **0 800 130 000**.

### Si vous présentez des symptômes :

- **Vous toussiez et/ou avez de la fièvre**  
Appelez un médecin (médecin traitant, téléconsultation)  
Restez à votre domicile et isolez-vous.
- **Vous toussiez, avez de la fièvre. Vous avez du mal à respirer et/ou avez fait un malaise**  
Appelez le **15**.

Même en Lozère, département le moins impacté de France à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous devons apprendre à vivre avec le virus.

La situation ne reviendra pas à la normale avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

La solidarité dont les Barrabandes et Barrabans ont fait preuve depuis le début du confinement est exemplaire. Elle doit rester une valeur forte et partagée pour continuer à affronter ce virus et le vaincre.

Même si nos vies seront sans doute différentes à l'avenir, nous savons que nous pouvons compter sur vous pour poursuivre les efforts entrepris.



## Solidarité

Des plateformes pour proposer son aide

La crise sanitaire liée à la propagation du covid-19 a permis à l'esprit de solidarité des Français, des Lozériens et des Barrabans de se révéler. Propositions spontanées, réponses à des sollicitations ou inscriptions sur les plateformes mises en ligne par l'Etat ou le Département de la Lozère, vous avez su faire face à cette situation exceptionnelle en créant et participant à cet élan de générosité.

L'Etat a été le 1<sup>er</sup> à lancer un appel à la mobilisation générale des solidarités et à mettre en place une plateforme d'entraide. Accessible depuis le site Internet <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>, elle a permis aux personnes qui le souhaitaient de s'inscrire pour aider ceux qui en avaient besoin en ces temps de crise sanitaire.



5 missions vitales ont été recensées :

- l'aide alimentaire et d'urgence pour distribuer des produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis.
- la garde exceptionnelle d'enfants pour aider à garder des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- le lien avec les personnes fragiles isolées pour maintenir le lien (téléphone, visio, mail...) : personnes âgées, malades ou en situation de handicap.
- la solidarité de proximité, en faisant les courses de produits essentiels pour les voisins les plus fragiles.
- le soutien scolaire à distance pour aider les élèves à faire leurs devoirs.

Les structures publiques et les associations ont aussi pu publier une offre de mission pour que des citoyens viennent prêter main forte, dans le respect des règles de sécurité.

Enfin, un kit de solidarité de proximité a également été rendu accessible pour contribuer à la lutte contre l'épidémie en menant des actions de solidarité de proximité.



Le Département de la Lozère a lui-aussi lancé une plateforme de solidarité et d'entraide durant le confinement.

Celle-ci a eu pour objectif de limiter l'isolement en apportant sa contribution et/ou en bénéficiant d'un soutien solidaire. Elle était 100% gratuite et pourrait continuer à vivre, si les Lozériens se l'approprient, une fois la crise sanitaire terminée. On pouvait y proposer ses services, ou demander une aide matérielle, morale, une présence pour limiter l'isolement des personnes seules. Le site Internet s'adressait à tout citoyen, structure associative, acteur privé ou public à la recherche d'aide ou ayant des services à proposer.

Aide aux devoirs, achats de première nécessité... des catégories de services ont été définies mais ont pu évoluer en fonction des demandes, dans le respect des règles sanitaires imposées par le Gouvernement : « limiter les déplacements et respecter les distances entre les personnes ».

Les propositions et les recherches étaient géolocalisées et la recherche facilitée par une interface cartographique mais l'anonymat des personnes a été respecté. Les contacts entre les « aidants » et les « aidés » ont été possibles par mail ou par téléphone et à la discrétion de chacun.

La plateforme est accessible via le lien suivant : <https://lozere.entraidonsnous.fr>.



COVID-19



#JeVeuxAider

LA RÉSERVE CIVIQUE

## Lozère Tourisme

« A vos côtés ! »

Pour accompagner au mieux les prestataires Lozériens dans la période difficile que nous venons de traverser et préparer l'« après », Lozère Tourisme ainsi que les Agences de Développement Touristique de l'Aveyron, du Lot, de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont initié un dispositif avec l'appui des Offices de Tourisme.

« A vos côtés ! », dispositif gratuit, ouvert à tous les acteurs du tourisme était composé d'une douzaine de rencontres en ligne animées par des experts reconnus.

À titre d'exemple, ces temps de rencontre ont permis d'aborder avec une approche très pragmatique et « pratico-pratique » des sujets tels que : l'adaptation des offres aux nouvelles préoccupations sanitaires des futurs clients, les stratégies de « prix » à privilégier pour mieux relancer l'activité, la création d'offres spécifiques aux clientèles de proximité ou bien encore la place prépondérante de l'expérience client...•



## Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Solidarité Occitanie Alimentation



**Restez chez vous,**  
les producteurs et commerçants d'Occitanie  
**vous livrent !**

Très rapidement, la Région Occitanie a lancé un nouvel appel au « consommer local » et créé une plateforme gratuite visant à centraliser les initiatives locales et ainsi valoriser la livraison à domicile des produits locaux.

Face au contexte sanitaire et aux mesures de restriction de déplacements, les initiatives des professionnels de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des commerces alimentaires d'Occitanie qui se sont mobilisés pour livrer à domicile ont été recensées sur le site : <https://solidarite-occitanie-alimentation.fr>.

## Lozère Développement

### Mangez bien, mangez local

Avec la crise sanitaire, les producteurs locaux ont eu des difficultés à commercialiser leurs produits et les consommateurs à s'approvisionner en produits frais et locaux.

Pour les agriculteurs, les artisans, les transformateurs et les commerçants, le maintien d'une consommation locale était nécessaire à la poursuite de leur activité.

Partout en Lozère, les entreprises, les associations, les collectivités ont innové et structuré de nouveaux services d'approvisionnement.

Pour aider les consommateurs à se repérer, Lozère Développement, le Département de la Lozère et les chambres consulaires ont mis en place une plateforme présentant toutes les ressources pour manger bien et manger local : <http://lozere-developpement.com/covid19>.



## Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire

Face à la crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19, la Région Occitanie a mobilisé un budget de **250 millions d'euros** avec un effet levier de **450 millions d'euros**.

De nombreux secteurs, impactés par la crise, sont concernés par ce plan : la santé, la formation, l'activité économique, l'alimentation, l'agriculture, le tourisme, les associations, la recherche...

### PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

250 M€ engagés par la Région Occitanie. 450 M€ de retombées.

#### 1 - LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN



##### MESURE 1

Acheter des masques face à la pénurie ..... **14,2 M€**

##### MESURE 2

Accompagner les entreprises qui produisent du matériel sanitaire . **1 M€**

##### MESURE 3

Offrir des transports adaptés et transports à la demande des personnels du secteur de la santé ..... **2,5 M€**

##### MESURE 4

Favoriser les dons alimentaires, d'équipements et réquisition d'établissements

#### 1 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



##### MESURE 15

Fonds Régional de Garantie avec BPI France et prêt rebond..... **20 M€**  
Effet de levier de **180 M€**

##### MESURE 16

Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements ..... **15 M€**

#### 2 - LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER



##### MESURE 5

Encourager les apprentis.e.s en formations paramédicales et sociales à se mobiliser et soutenir les organismes de formations sanitaires et sociales..... **2,8 M€**

##### MESURE 6

Contribuer à la continuité pédagogique pour les lycéens.e.s et les étudiant.e.s ..... **1,5 M€**

##### MESURE 7

Adapter l'offre de formation pour les demandeurs d'emplois..... **2 M€**

##### MESURE 8

« Former plutôt que licencier » pour les salariés en baisse d'activité ..... **4 M€**

#### 2 - LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE



##### MESURE 17

Contribuer à l'autonomie alimentaire..... **3 M€**

##### MESURE 18

Soutenir les secteurs de la pêche et portuaire - Fonds de solidarité pêche ..... **1,2 M€**



#### 3 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

##### MESURE 19

Promouvoir « l'Occitanité » et la destination Occitanie ..... **2,5 M€**



#### 4 - LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

##### MESURE 20

Créer un « Fonds solutions associations Occitanie » ..... **5 M€**  
Faciliter l'octroi des subventions... **30 M€**



#### 3 - LA RÉGION PROTÈGE LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S, ET LES SALARIÉ.E.S

##### MESURE 9

Service régional de proximité avec les Maisons de Ma Région et Ad'Occ, et appui juridique..... **0,5 M€**

##### MESURE 10

Cellule de continuité économique Etat-Région avec les fédérations des professionnels

##### MESURE 11

Soutenir les entreprises en marché (exécution des contrats et marchés, paiements des subventions...)..... **30 M€**

##### MESURE 12

Reporter les remboursements des avances remboursables et exonérer de loyers les entreprises hébergées en pépinières ..... **7,4 M€**

##### MESURE 13

« Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » pour les entreprises de 0 à 10 salariés ..... **50 M€**

##### MESURE 14

Fonds pour les entreprises en difficultés de + 10 salariés ..... **10 M€**



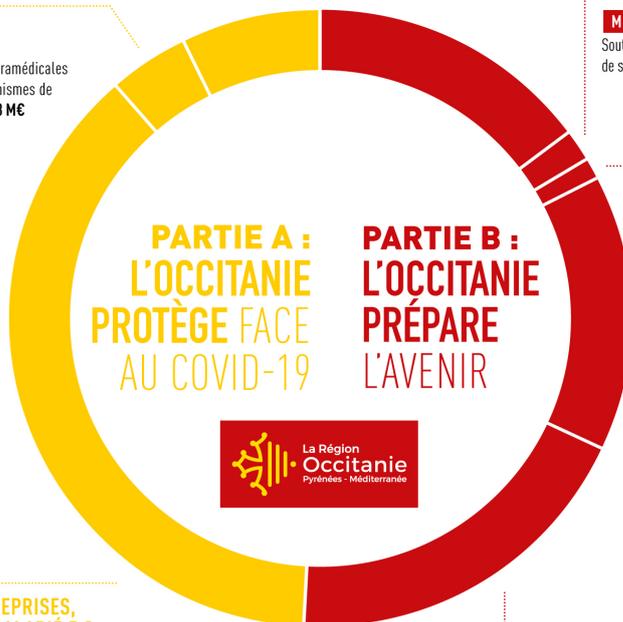
#### 5 - LA RÉGION LANCE UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

##### MESURE 21

Plan de relocalisation d'industries en Occitanie ..... **45 M€**

##### MESURE 22

Comité Occitanie de pilotage stratégique de l'économie afin de préparer l'avenir



Des mesures spécifiques aux entreprises, touchées de plein fouet par la crise sanitaire, ont été prises par l'Etat, et complétées par la Région Occitanie.

Ce sont, par exemple, un report de paiement des charges, une mise en place généralisée du chômage partiel, une garantie de prêt par l'Etat, un soutien à la trésorerie...



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CRISE DU COVID-19

## MESURES ÉTAT/RÉGION OCCITANIE EN FAVEUR DES ENTREPRISES



### MESURES DU GOUVERNEMENT

- 1 - DÉLAIS DE PAIEMENT**  
d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- 2 - REMISES D'IMPÔTS DIRECTS** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
- 3 - REPORT DU PAIEMENT**  
des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité
- 4 - Aide à la négociation avec les banques, d'un RÉÉCHELONNEMENT DES CRÉDITS BANCAIRES**
- 5 - Maintien de l'emploi dans les entreprises par LE DISPOSITIF DE CHÔMAGE PARTIEL SIMPLIFIÉ ET RENFORCÉ**
- 6 - APPUI AU TRAITEMENT D'UN CONFLIT** avec des clients du fournisseur

Pour plus d'informations sur les dispositifs de l'Etat :

[www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)

### MESURES DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

- 1 - Mise en place d'un NUMÉRO VERT DÉDIÉ AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES :**  
**0800 31 31 01** gratuit
- 2 - MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES** de la formation professionnelle et **FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES** des organismes de formation
- 3 - SOUTIEN À LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES**  
(Ex. : BTP : fonds d'indemnisation pour couvrir une part des coûts fixes / Transports : prise en charge extracontractuelle des frais fixes / Tourisme et culture : Fonds régional d'urgence)
- 4 - Mise en place de MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS ET DES LOYERS DUS**
- 5 - Création d'un DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNEL** spécifique à l'Occitanie prévoyant une aide de la Région **AUX ENTREPRISES DE 0 À 10 SALARIÉS** dont le chiffre d'affaires aura baissé de 40 à 50% entre mars 2019 et mars 2020  
→ 1000 € versés pour les indépendants ou micro-entrepreneurs à 0 salarié  
→ 1500 € versés aux entreprises de 1 à 10 salariés
- 6 - Mise en place d'un CONTRAT DE TRÉSORERIE** pour les entreprises de + de 10 salariés et d'un **PASS REBOND** pour les entreprises de 1 à 250 salariés et les exploitations agricoles

Pour plus d'informations sur les dispositifs de la Région Occitanie :

[www.laregion.fr/-COVID-19-](http://www.laregion.fr/-COVID-19-)

### MESURES COMMUNES GOVERNEMENT ET RÉGIONS DE FRANCE

- 1 - Création de TASK FORCE OU CELLULES DE CRISE RÉGIONALES**
- 2 - AIDE EN FAVEUR DES TPE, DES INDÉPENDANTS, DES PROFESSIONS LIBÉRALES, DES MICRO ENTREPRISES ET DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES**  
les plus touchés grâce à la création d'un Fonds de solidarité national :  
→ jusqu'à 1500€ d'aide mensuelle pour perte d'exploitation  
→ 2000€ d'aide forfaitaire pour impossibilité de régler les créances
- 3 - Reconnaissance du Coronavirus comme un cas de force majeure pour les marchés publics et donc NON APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARDS POUR LES ENTREPRISES**
- 4 - RÉPONSES AUX PROBLÈMES DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES**  
**Etat** → 300 Mds€ pour garantir des lignes de trésorerie bancaires  
**Régions** (généralement avec Bpifrance)  
→ garantie, prêt rebond, différé de remboursement des avances remboursables, etc.

# BOUGER

## CCI de la Lozère

### Soutien à la vie économique

En lien avec la CCI de Marseille Provence, la CCI de la Lozère a mis en ligne une carte interactive sur le site : <https://tools.ccimp.com/covid-carte-commerces-48>. Elle a eu pour objectif de permettre aux petits commerces de proximité et aux établissements publics d'être visibles et accessibles.

Cette plateforme en ligne a également permis de faciliter le quotidien des habitants en leur proposant un outil simple pour trouver les commerces de proximité ouverts avec l'adresse, les jours et les horaires d'ouverture actualisés pendant le confinement.

En parallèle, et en complément d'une ligne unique le **0805 18 19 20**, les CCI d'Occitanie ont proposé un nouveau service aux entreprises via la plateforme nationale CCI Entraide, hébergée par CCIBusiness.

CCI Entraide était destiné à promouvoir les offres solidaires (dons, mise à disposition, ventes...) d'entreprises ou d'associations/pôles/filières d'entreprises ayant une existence juridique effective (SIRET), de tout secteur et de toute taille.

CCI Entraide, un outil simple et gratuit, qui a permis aux entreprises de référencer leurs besoins et/ou leurs offres et de consulter les offres et demandes des autres entreprises, dans les domaines suivants :

- matériel : équipements, machines, produits sanitaires ou médicaux...
- sous-traitance : fabrication, conception, transport, nettoyage, entretien, réparation
- matières (premières et transformées)
- ressources humaines : prêt de salariés, main d'œuvre
- services et prestations diverses : savoir-faire, formation...

# PARTAGER

## Communauté de Communes

### Des masques pour tous

En prévision du déconfinement, Pierre Lafont, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac a décidé de commander **12 800** masques afin d'équiper gratuitement l'ensemble des habitants des **20** communes qui la composent.

Ces masques sont classés en catégorie **1** avec une filtration supérieure à **96%** des particules de **3** microns, conformément à la note interministérielle du **29** mars **2020**. Ils sont lavables **30** fois, validé par la DGA (Direction Générale de l'Armement), voire **40** fois, validé par le laboratoire interne du fabricant. L'efficacité et la durabilité de ces équipements sont donc garanties, pour une protection sur le long terme des habitants.

La Communauté de Communes a aussi fait le choix de la fabrication française en commandant à la « Bonneterie Chanteclair », détentrice du label « Origine France Garantie », afin de soutenir l'activité économique française.

Enfin, le choix a été opéré afin de garantir des délais d'approvisionnement maîtrisés, puisque les masques devraient être réceptionnés à Saint Chély d'Apcher au cours de la dernière semaine de mai.

La distribution de ces masques sera réalisée par les élus et les agents de chaque Commune, potentiellement selon les mêmes modalités que celle des masques du Département, distribués à Saint Chély du **5** au **7** mai.



## Département de la Lozère

### Opération « Un masque pour chaque Lozérien »

Le Département de la Lozère s'est associé avec l'Atelier Tufféry à Florac pour pouvoir distribuer à la population **77 000** « masques barrières » en tissu, lavables et réutilisables, conformes aux normes basiques de protection.

Entreprise du patrimoine vivant, créateur de jeans « made in Cévennes », l'Atelier Tufféry s'est lancé, dès le début de la crise sanitaire, dans la fabrication de masques en tissu, pour répondre gratuitement à une demande très locale.

Une belle initiative qui a donné une idée à la Présidente du Département Sophie Pantel : celle de préparer le déconfinement et de fournir un masque en tissu à l'ensemble des Lozériens. Concrètement, le Conseil Départemental s'est engagé à acheter toute la matière pour la confection de **80 000** masques soit **4 000** mètres de toile et **110 000** mètres de ruban pour un coût d'environ **20 000€**; le tout servant à constituer des kits prêts à coudre.

« Grâce à sa logistique d'approvisionnement bien rôdée, l'Atelier Tufféry s'est chargé d'obtenir ces achats à prix coûtants et a mis tout son savoir-faire local français au service de la Lozère. Il a fabriqué des kits prédécoupés selon deux modèles prévus : **1** taille adulte et **1** taille enfant ».

Les masques sont lavables à **60°C** et répondent au cahier des charges Afnor. La production a commencé dès la mi-avril, après réception des rouleaux de tissu. Un patron simple a été conçu pour être réalisé avec une machine à coudre classique et par des personnes ayant de toutes petites notions de couture. Les masques sont des protections barrières simples, mais ils permettront aux Lozériens de réduire le risque de contamination dès la fin du confinement.

Pour l'assemblage des masques, un appel à bénévoles a été lancé par le Département de la Lozère le **9** avril. En quelques jours, plus de **1 000** personnes se sont manifestées pour participer à cet effort collectif !

Un tuto en version vidéo a également été réalisé gracieusement par les Studios de la Bête, avec la participation de Thomas Pouget - Compagnie La Joie Errante pour la voix, et un autre en version papier a été fourni pour montrer comment coudre ces kits.

Enfin, les kits ont été acheminés par des agents du Département volontaires.

Avec l'énergie de toutes et tous, la Lozère a une nouvelle fois montré qu'elle fait preuve d'intelligence collective territoriale pour répondre à une situation difficile de crise.

Toute cette chaîne de solidarité territoriale sera mise en lumière avec une mosaïque de tous les portraits des couturier.e.s qui auront participé à cette opération collective.

Chacun chez soi ne veut pas dire chacun pour soi, la Lozère l'a démontré !

**URGENT**

Vous savez coudre ?

**REJOIGNEZ-NOUS**

À vos masques, prêts ? cousez !  
Nous avons besoin de vous pour l'opération  
*1 masque pour chaque Lozérien*

lozère LE DÉPARTEMENT | Atelier TUFFÉRY

Faites-vous connaître à l'adresse  
masques@lozere.fr  
Plus d'infos sur www.lozere.fr



## Informations générales

### Administration générale

#### Mairie

67, rue Théophile Roussel  
48200 SAINT CHÉLY D'APCHER  
Tél : **04.66.31.00.67** / Fax : **04.66.31.38.66**  
du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h  
Urbanisme, Aide sociale : **04.66.31.38.60**  
Etat civil, Elections : **04.66.31.38.59**  
Secrétariat de M. le Maire : **04.66.31.38.56**  
Réservation de salles : **04.66.31.38.64**

### Animation et insertion

#### MSAP - Maison France Services Point d'Appui à la Vie Associative

Rue de l'Ancien Hôpital - **04.66.32.71.41**  
du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h  
**3°** samedi du mois (hors juillet/août) :  
8h30-12h

#### Médiathèque

Place du Foirail - **04.66.31.12.41**  
lundi : 14h-17h  
mardi, mercredi, jeudi : 10h-12h / 14h-18h  
vendredi : 10h-12h / 13h-17h  
samedi : 10h-12h / 14h-17h

#### Espace Jeunes

Rue de l'Ancien Hôpital  
**04.66.31.26.09 - 06.32.76.25.51**

#### période scolaire

pour les 11-14 ans  
mercredi et samedi, 14h-18h  
pour les 14-17 ans  
mercredi et samedi, 16h-18h

#### vacances scolaires

pour les 11-14 ans  
stages les lundis et mardis  
ou mercredis et jeudis, 8h30-18h  
pour les 14-17 ans  
du lundi au vendredi, 16h-18h

#### Accueil de loisirs

Route du Malzieu - **06.85.50.92.48**  
période scolaire : mercredi 7h30-18h  
vacances scolaires : du lundi au vendredi  
7h30-18h

### Prévention et sécurité

#### Police Municipale

67, rue Théophile Rousel  
**04.66.31.38.63 -**  
**06.73.34.17.03 - 06.80.70.20.27**

### Entretien

#### Services techniques

Route du Malzieu  
**04.66.31.05.68 - 06.87.83.34.00**

### Enfance

#### Crèche municipale

Lieu d'Accueil Enfants Parents  
7, rue des Branchettes - **04.66.31.69.65**

#### Groupe scolaire public

Bd Guérin d'Apcher  
École maternelle : **04.66.31.21.14**  
École élémentaire : **04.66.31.03.69**

### Equipements sportifs

Gymnase, stade, halle aux sports  
Bd Guérin d'Apcher - **04.66.31.29.56**

#### Piscine Atlantique

Bd Guérin d'Apcher - **04.66.31.32.33**

## Permanences

### Logement / Urbanisme / Environnement

#### CAUE 48 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Les **1°** vendredis du mois  
(semaine complète), **9h-12h**  
en Mairie (sur rendez-vous)

#### OC'TEHA - Habitat et Développement

les **2°** lundis du mois, **9h-10h** - en Mairie  
*Objet : aide à la réfection toitures et façades*

#### ADIL 48 - Agence Départementale d'Information sur le Logement

les **4°** mercredis du mois, **14h-16h30**  
à la MSAP - Maison France Services  
(sur rendez-vous de préférence)  
*Objet : conseil juridique, fiscal et financier sur  
le logement*

#### LOZERE ENERGIE - Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Lozère

les **4°** mercredis du mois, **14h-16h30**  
à la MSAP - Maison France Services  
*Objet : conseil sur la rénovation énergétique  
de l'habitat*

### Aide / Écoute

#### ANPAA 48 - Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie

les lundis, **10h-18h** - en Mairie

#### PAEJ - Point Accueil Écoute Jeunes

les lundis matins et **3°** mercredis du mois  
à la MSAP - Maison France Services  
(sans rendez-vous)

### Emploi / Formation / Retraite Mission locale

les mercredis et jeudis, **9h-12h** (sur rendez-  
vous) et **13h-15h30** (sans rendez-vous)  
à la MSAP - Maison France Services  
(sauf les **2°** jeudis du mois)  
*Objet : accompagnement des jeunes  
de 16 à 25 ans*

#### ALOES - Association Lozérienne Emploi Solidarité

les **2°** et **4°** mardis du mois, **9h30-11h30**  
à la MSAP - Maison France Services  
*Objet : association intermédiaire et entreprise  
de travail temporaire d'insertion : proposition  
de missions de travail*

#### Sécurité Sociale des Indépendants

les **1°** mercredis du mois, **9h15-11h15**  
à la MSAP - Maison France Services  
(sur rendez-vous)  
*Objet : création d'entreprise, demande  
d'informations concernant la retraite ou les  
assurances des professions artisanales,  
industrielles ou commerçantes*

### Vie quotidienne

#### Pôle de santé

du mardi au jeudi, **16h-20h**  
au Centre Hospitalier (sans rendez-vous)  
*Objet : consultations médicales*

### Famille

#### UDAF - Union Départementale des Affaires Familiales

les **4°** mardis du mois, **14h-16h30**  
à la MSAP - Maison France Services  
*Objet : informations juridiques et diverses  
concernant les familles*

#### CIDFF - Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles

Les **3°** mardis du mois, **8h30-12h**  
à la MSAP - Maison France Services  
(avec ou sans rendez-vous)  
*Objet : informations juridiques, droits des  
familles, médiation familiale*

## Déchets

#### Syndicat Mixte La Montagne

Les Cheyssades - Route de Mazeirac  
48200 RIMEIZE  
du lundi au samedi, 7h30-12h / 14h-17h  
**04.66.31.33.10**

## Carte Pass Jeunes

La « Carte Pass Jeunes » est un dispositif mis en place par l'association Espace Jeunes en partenariat avec la Commune de Saint Chély d'Apcher depuis **10** ans. L'objectif de cette opération est de continuer à dynamiser la vie locale, notamment auprès des commerçants de Saint Chély d'Apcher, tout en luttant contre l'oisiveté des jeunes. Elle donne accès à des réductions ou des gratuités à travers toute la Commune et dans différents domaines : piscine, médiathèque municipale, Ciné-Théâtre, services, commerces, associations sportives, etc. sur présentation de la carte. A noter que les partenaires ont l'autocollant « Je suis partenaire de l'opération Carte Pass Jeunes » sur leur devanture. Elle est constituée de deux documents :

- une carte nominative
- un guide d'informations répertoriant toutes les structures partenaires.

Conditions pour obtenir la « Carte Pass Jeunes » :

- être âgé(e) de **11 à 25** ans
- être adhérent de l'Espace Jeunes (cotisation **10€** par an - l'adhésion est valable sur l'année scolaire, de septembre **2019** à août **2020**).

N'attendez plus et venez récupérer votre carte à l'Espace Jeunes !

## Numéros utiles

**Pompiers : 18**  
**Police Secours : 17**  
**Urgences Médicales : 15**  
**Appel d'urgence à partir d'un portable : 112**  
**Gendarmerie Nationale : 04.66.31.01.86**  
**Police Municipale : 06.73.34.17.03**

## A savoir

Vous habitez Saint Chély d'Apcher et vous ne recevez pas Saint Chély Mag dans votre boîte aux lettres ?  
Contactez le service communication de la Mairie au **04.66.31.38.56** ●